



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

Campagne CNDS 2015 Réunion d'information Clubs du Doubs

Le cadre de la campagne 2015

Acte 1 : 2012/2013 redressement financier de l'établissement

Acte 2 : 2014/2015

réforme des critères pour « Revenir à la vocation originelle de l'établissement ».

Trois principes simples ont été édictés, décision prise à l'unanimité, par le Conseil d'administration le 19 novembre 2013

- se concentrer sur les territoires et les publics qui ont le plus de difficultés à accéder à la pratique sportive
- développer l'emploi sportif
- agir conformément à des schémas régionaux du sport

Acte 3 : 2015

- renforcer l'efficacité du CNDS en tant que **vecteur du sport pour tous** et instrument de correction des inégalités

- améliorer l'**efficience**

Quelques rappels sur la campagne CNDS 2014

- priorité affirmée au soutien à la création d'emplois
- seuil minimum fixé à 1 500 euros
- régionalisation de l'étude des demandes
- répartition 50 % clubs / 50 % ligues et CD
- légère baisse de la part territoriale (- 1,9 %)

Part départementale Clubs pour le Doubs : 675 512€

1 réunion d'informations co-pilotée avec le CDOS du Doubs.

- Nombre de dossiers instruits : **232**
- Nombre de dossiers refusés : **22**
- Nombre de dossiers proposés à la commission : **210** (2013: 300; 2012 : 318 ; 2011 : 295) dont **48 dossiers e-subvention**
- Objectifs : - Pilotage de la programmation en lien avec le mouvement sportif et les objectifs « Politique de la Ville » concernant les zones prioritaires
 - prise en compte de l'emploi sportif au sein des projets associatifs

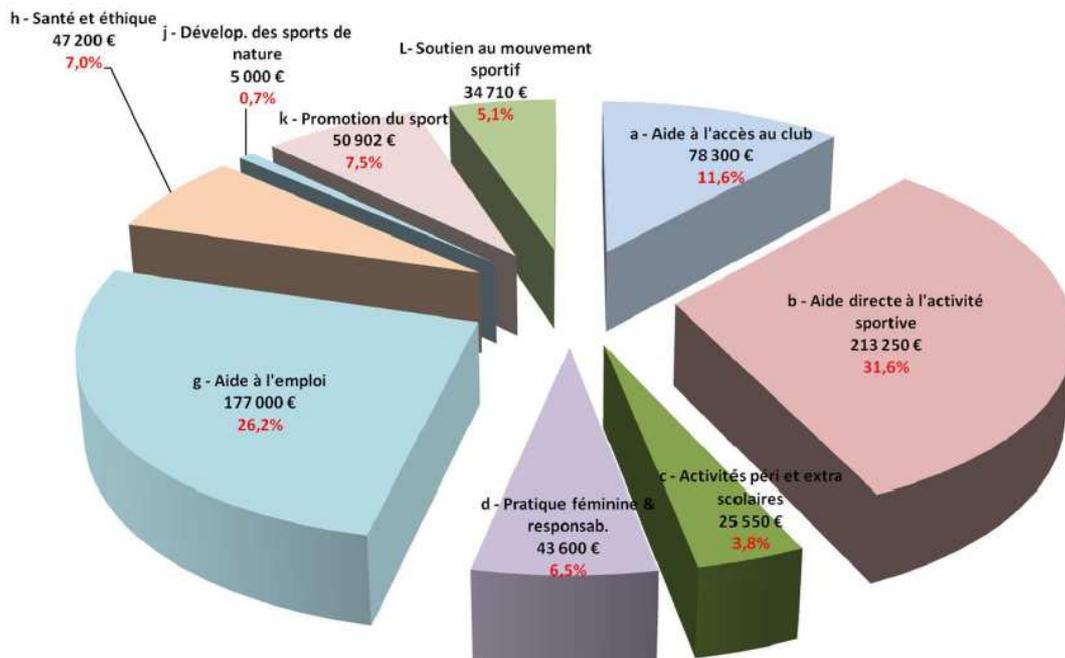
1 Proposition de répartition par objectifs et par territoire

	a - Aide à l'accès au club	b - Aide directe à l'activité sportive	c - Activités péri et extra scolaires	d - Pratique féminine & responsab.	g - Aide à l'emploi	h - Santé et éthique	j - Dévelop. des sports de nature	k - Promotion du sport	L- Soutien au mouvement sportif	TOTAL	%
Communes Z.R.R.	3 100	7 900	0	1 500	0	750	900	5 500	1 200	20 850	3,09%
Education Prioritaire (AE)	0	0	2 000	0	0	0	0	0	0	2 000	0,30%
Quartiers Z.U.S.	17 600	39 250	10 300	2 300	29 000	18 100	0	0	1 000	117 550	17,40%
Tous territoires	57 400	165 100	15 460	39 400	148 000	27 700	4 100	46 002	31 950	535 112	79,22%
TOTAL	78 100	212 250	27 760	43 200	177 000	46 550	5 000	51 502	34 150	675 512	100,00%
%	11,56%	31,42%	4,11%	6,40%	26,20%	6,89%	0,74%	7,62%	5,06%	100,00%	

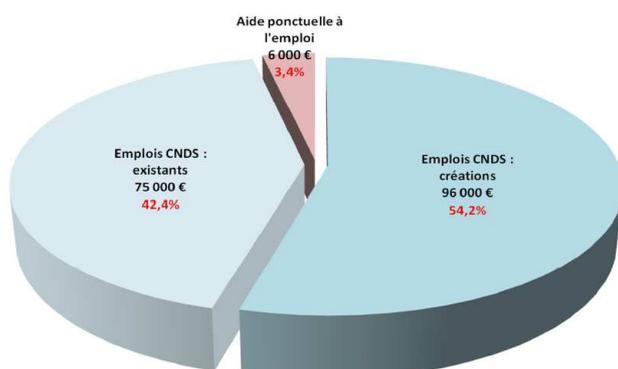
Attribution minimale : 1 000 €

Attribution maximale : 26 250 €

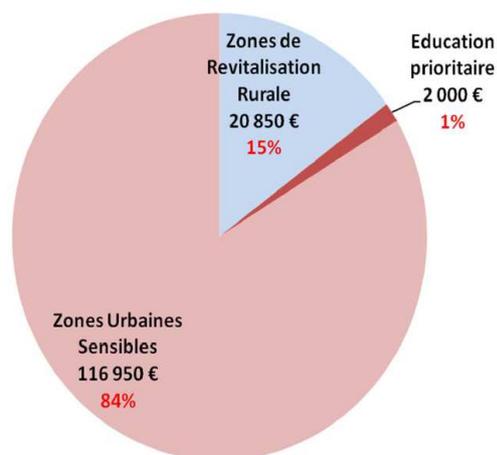
Répartition de l'enveloppe CNDS 2014 part DD 25 (675 512€) par objectifs ministériels



CNDS 2014 DD 25 Part emploi : 177 000 €



CNDS 2014 DD 25 ZUS et ZRR : 139 800 €



La campagne 2015

Objectifs

1. Soutenir la professionnalisation = aider le développement d'emploi et accompagner l'apprentissage
2. Contribuer à la politique de santé publique
3. Favoriser le développement du sport pour tous = favoriser une offre de pratique à tous les publics sur tous les territoires

Objectifs de gestion

1. S'appuyer sur les projets de développement
2. Diminuer le nombre de subventions
3. Alléger les procédures

Les moyens

Région	PT traditionnelle	PT ESQ Territoriaux		PT Totale 2015
		Nombre de postes	Montant transféré	
Alsace	3 238 122 €	9,0	108 000 €	3 346 122 €
Aquitaine	6 085 775 €	18,0	216 000 €	6 301 775 €
Auvergne	2 810 615 €	13,0	156 000 €	2 966 615 €
Bourgogne	3 439 828 €	12,0	127 500 €	3 567 328 €
Bretagne	5 237 479 €	17,0	204 000 €	5 441 479 €
Centre	4 986 692 €	20,0	234 000 €	5 220 692 €
Champagne-Ardenne	3 006 541 €	14,0	168 000 €	3 174 541 €
Corse	1 188 849 €	1,0	12 000 €	1 200 849 €
→ Franche-Comté	2 686 812 €	8,0	96 000 €	2 782 812 €
Ile de France	19 485 976 €	21,0	192 000 €	19 677 976 €
Languedoc-Roussillon	5 381 195 €	23,0	276 000 €	5 657 195 €
Limousin	1 834 108 €	9,0	108 000 €	1 942 108 €
Lorraine	4 487 590 €	17,0	204 000 €	4 691 590 €
Midi-Pyrénées	5 652 257 €	23,0	276 000 €	5 928 257 €
Nord-Pas de Calais	7 359 793 €	10,0	120 000 €	7 479 793 €
Basse Normandie	2 818 743 €	8,0	96 000 €	2 914 743 €
Haute Normandie	3 291 898 €	5,0	60 000 €	3 351 898 €
Pays de la Loire	5 990 662 €	18,5	222 000 €	6 212 662 €
Picardie	3 587 576 €	13,0	156 000 €	3 743 576 €
Poitou-Charentes	3 413 179 €	15,0	180 000 €	3 593 179 €
Prov-Alpes-Côte d'Azur	9 055 456 €	32,0	384 000 €	9 439 456 €
Rhône Alpes	10 508 759 €	30,0	345 050 €	10 853 809 €
Guadeloupe	1 947 230 €	2,0	24 000 €	1 971 230 €
Guyane	1 330 288 €	1,0	12 000 €	1 342 288 €
Martinique	1 678 673 €	3,0	36 000 €	1 714 673 €
Réunion	3 661 641 €	4,0	48 000 €	3 709 641 €
Mayotte	913 490 €	1,0	12 000 €	925 490 €
St Pierre & Miquelon	268 619 €	0,0	- €	268 619 €
Nouvelle Calédonie	1 351 357 €	1,0	12 000 €	1 363 357 €
Polynésie Française	1 019 743 €	0,0	- €	1 019 743 €
Wallis & Futuna	281 052 €	0,0	- €	281 052 €
TOTAL PART TERRITORIALE	128 000 000 €	348,5	4 084 550 €	132 084 550 €

Aide à la création d'emplois

Cible 2015 : 12 emplois CNDS

Soutien à l'apprentissage

Contribuer à la politique de santé publique

Promotion des APS comme facteurs de santé publique

- Actions répondant aux objectifs du plan régional sport santé bien-être
- Autres actions innovantes et pérennes

Soutien aux actions de prévention du dopage

Soutien à l'antenne médicale de prévention du dopage (DRJSCS)

Diversification de l'offre de pratiques sportives

- Développement de l'offre en direction de publics éloignés, dans les zones carencées
- Accompagnement des clubs investis dans les PEDT
- Acquisition de matériels destinés à la pratique sportive des personnes handicapées
- Opération « savoir nager »

Quelles actions éligibles ?

Aide à l'accès au club en territoire carencé

Incitation à la venue dans le club
Aide à la réduction du coût de la cotisation

Aide à l'emploi :

Emploi CNDS
Apprentissage

Aide directe à l'activité sportive :

Accompagnement de nouveaux adhérents
Création de nouvelles activités sportives
« savoir nager »
Matériel spécifique handicap

Activités péri et extrascolaires en territoire carencé:

Ecole de sport (publics cibles Opération ou territoires carencés)
Actions du P.E.D.T.

Pratiques féminines et responsabilités :

Incitation à la pratique
Formation des dirigeantes
Nouvelles activités sportives féminines

Santé et éthique sportive :

Préservation de la santé par le sport
Lutte contre la violence et les incivilités
Promotion des valeurs du sport et du fair play

Sentez-vous sport

Aide à la formation (comités départementaux et ligues) :

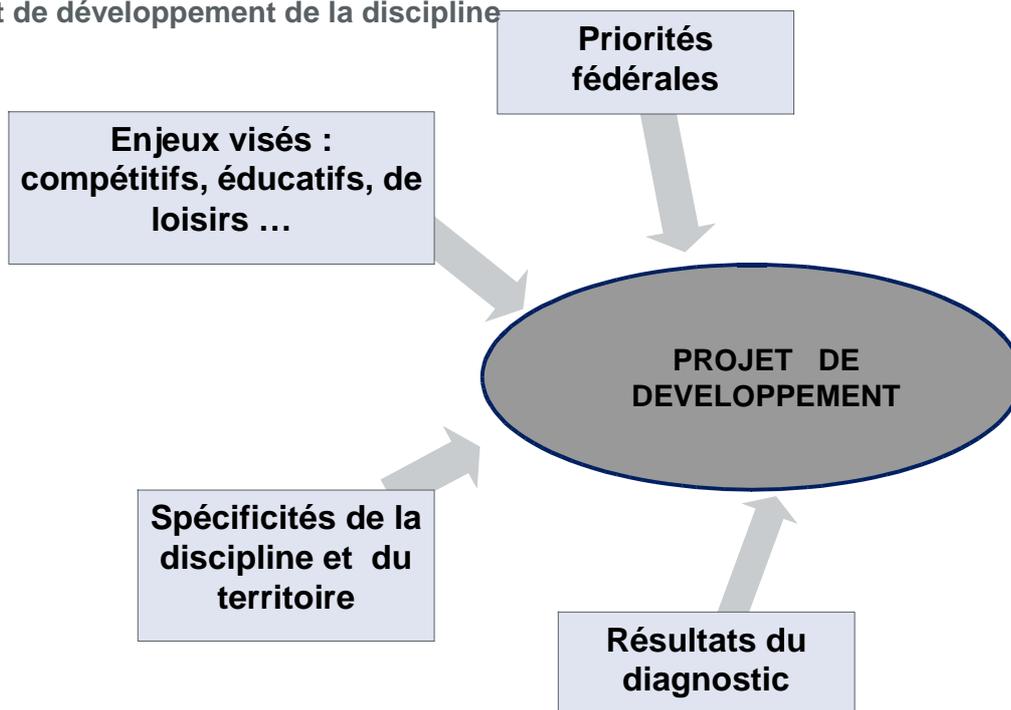
Administrative (droit, compta et gestion)
Juges et arbitres - Animation encadrement (technique et pédagogique)

Accès au sport de haut niveau (comités départementaux et ligues) :

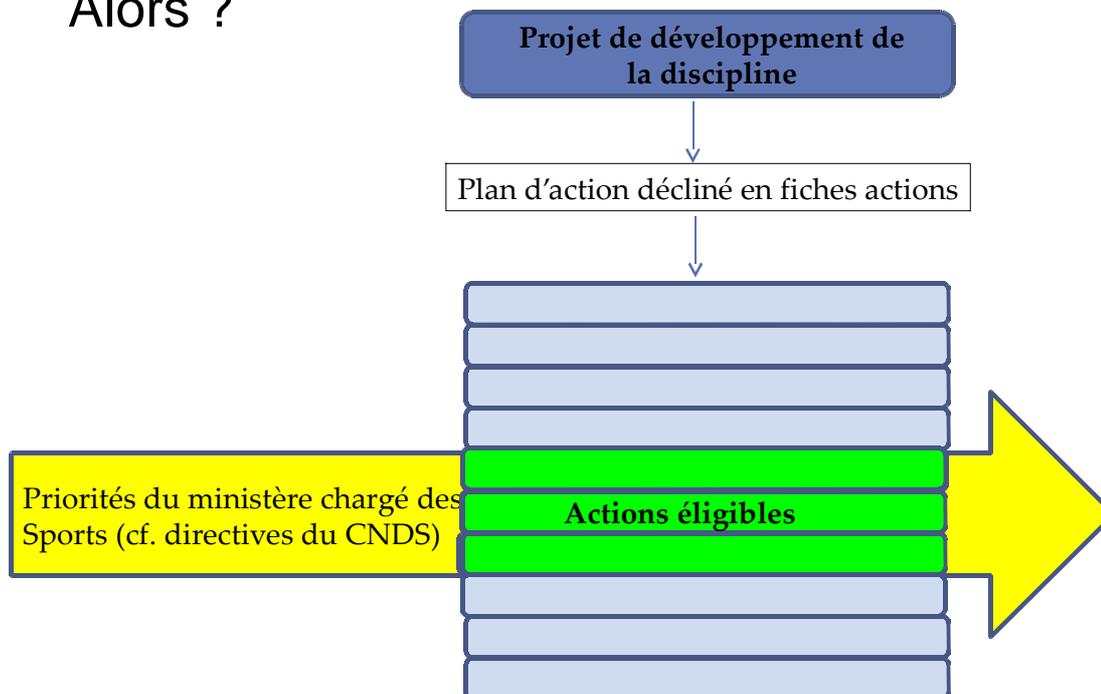
Actions de détection (sous certaines conditions)

Vers une régionalisation de l'étude des demandes de subventions ?

Projet de développement de la discipline



Alors ?



plan d'actions

Chaque axe défini dans le projet politique est décliné opérationnellement.

tableau de bord

Le degré de priorité, les délais de réalisation, les modalités de suivi, ... sont des informations qui doivent figurer dans le plan d'action.

document opérationnel qui permet une lisibilité des actions

Objectifs visés (cités dans le projet)	Actions prévues	Portées par	Priorité	Critères d'évaluation	Coût
--	-----------------	-------------	----------	-----------------------	------

subventions

La loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 précise en son article 59 : [...constituent des subventions les contributions facultatives ... justifiées par un intérêt général et destinées à la **réalisation d'une action ou d'un projet**]

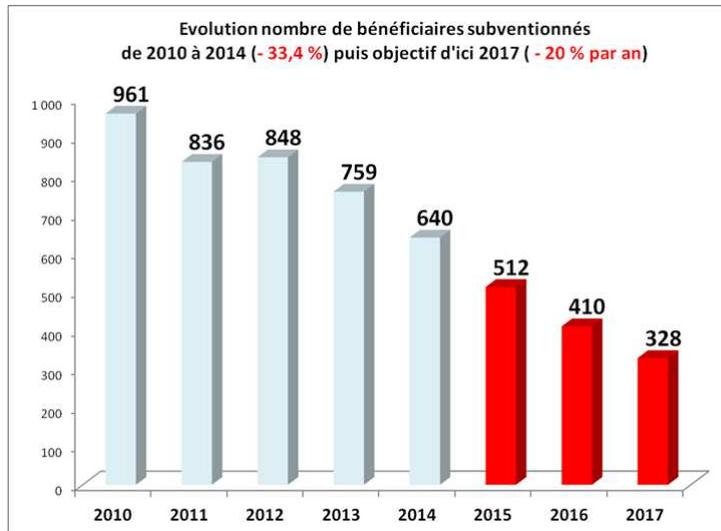
L'administration dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour l'attribuer ou la refuser.

L'administration n'a pas à justifier ses décisions qui sont sans recours. La subvention n'est pas un droit.

L'organisme subventionné doit produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention

La rétrocession d'une subvention ou partie de subvention par une association à une autre association est interdite.

Diminuer par deux le nombre de subventions à échéance 2017



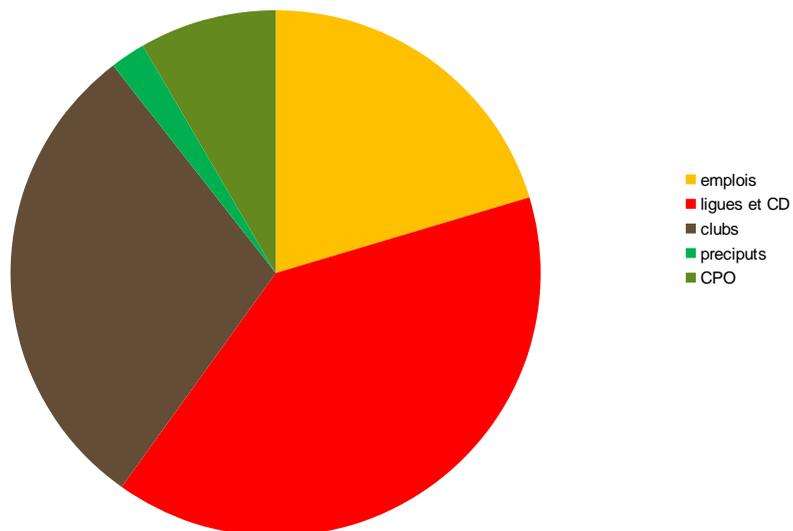
•

informations CNDS 2015 - région Franche-Comté

• 19

Hypothèse de travail

2 782 812



20

• informations CNDS 2015 - région Franche-Comté

• 20

Les outils de gestion

- La note d'orientation régionale
- Le dossier Cerfa
- La demande en ligne e-subvention avec le guide d'utilisation

<https://compteasso.service-public.fr/>

Vers une dématérialisation des dossiers à échéance 2017

Les services de l'État dans le Doubs

Services de l'État | Politiques publiques | Actualités | Publications | Démarches administratives | Vous êtes...

Accueil > Politiques publiques > Jeunesse, sport, éducation populaire et vie associative > Sport > CNDS

Sport

Centre national pour le développement du sport

Article créé le 23/05/2013 | Mis à jour le 02/02/2016

Le Centre national pour le développement du sport (CNDS), créé en 2006 sous forme d'établissement public, a pour objectif premier de corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive pour le plus grand nombre et d'encourager une promotion de la santé par le sport.

Le CNDS promeut ainsi particulièrement la pratique sportive des publics éloignés de cette pratique pour des raisons territoriales, sociales, culturelles ou bien liées à la condition physique ou à l'état de santé, notamment :

- les jeunes scolarisés
- les habitants des quartiers en difficultés, en particulier ceux classés en zone urbaine sensible (ZUS)
- les personnes handicapées

Le ministre chargé des Sports, tutelle du CNDS, fixe chaque année les orientations générales de son action.

Le CNDS est représenté dans chaque région par un délégué territorial qui est le préfet de région.

Dans chaque région, les commissions territoriales du CNDS mettent en œuvre les orientations du CNDS en fonction des spécificités du territoire (sociales, démographiques, économiques et sportives). Coprésidées par le délégué de l'établissement et par le président du Comité régional olympique et sportif, elles comprennent des représentants de l'État, du mouvement sportif et à titre consultatif, des collectivités territoriales.

Part territoriale

Les subventions accordées au niveau local (part territoriale) ont pour objet d'aider le développement de la pratique sportive de tous les publics sur tout le territoire, par le soutien aux projets des associations sportives locales affiliées à des fédérations sportives agréées : clubs, comités départementaux et ligues régionales...

Pour plus d'information rendez-vous sur le site internet du CNDS : www.cnnds.info

Campagne CNDS 2015

Date limite du dépôt du dossier de subvention : **lundi 02 mars 2015 inclus**, AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ APRES CETTE DATE.

Pour déposer une demande de subvention, vous pouvez utiliser :

- la procédure e-subvention. Pour les clubs du Doubs, le code fiche est 748.
- le dossier papier CERFA, à télécharger ci-dessous

Trophée Écosport

Les lauréats du concours 2014

- 1^{er} Sport généraux Héricourt (70)
- 2^{ème} Jura sud foot (39)
- 3^{ème} Tri Lion (90)
- Pas de dossier dans le Doubs

Bilan du concours 2014

- 20 dossiers
- Grande disparité entre les départements
- Un dispositif qui semble s'essouffler

	2011	2012	2013	2014
DOUBS	23	7	1	0
JURA	14	5	3	3
HAUTE-SAONE	24	26	12	8
TERRITOIRE de Bt	20	21	4	4
TOTAL	81	59	20	15

Perspective 2015

- Maintien avec un seul niveau

Concours femmes et sport

Les lauréates 2014

- 4^{ème} prix par Club Monts et vallées
- 3^{ème} prix par Club de Foot de Pouilley les Vignes
- 2^{ème} prix par Club Haltérophile Luxovien
- 1^{er} prix par UNSS 70
- 1^{er} prix par Comité Régional de Lutte

Bilan du concours 2014

- 10 dossiers présentés
- Peu d'originalité
- Pas d'innovation

Perspectives 2015

- Mise en veille du concours et bilan des 10 concours réalisés
- Création d'une commission de féminisation en Franche Comté pour
 - décliner les plans de féminisation des fédérations
 - accompagner les femmes dans la prise de responsabilité

Autres projets 2015

- concours clips vidéo
« amitié dans mon club »
- Action régionale
« sport santé au travail »

Merci de votre attention

Laurent Monrolin
DDCSPP du Doubs
Tel : 03 63 18 50 58
laurent.monrolin@doubs.gouv.fr